

EXPORTER AUX

ÉTATS-UNIS



EN SYNTHÈSE



66
REGARDS
CROISÉS



Cécile
PONCET
Responsable Recouvrement Grands
Comptes & International

Monika
PICH LOSBAR
Directrice de la Relation Clients
Marchés Spécialisés & Export

Les États-Unis sont le 1er pays Grand Export de nos clients français hors zone euro. Le courant d'affaires est d'ailleurs en progression constante depuis 2019 et ce malgré la crise Covid. En matière d'exportation, les secteurs d'activité les plus porteurs que vous retrouverez ci-dessous sont le reflet exact des secteurs sur lesquels nous portons l'essentiel de nos encours. Ceux-ci s'élèvent en moyenne à plus d' 1 milliard d'euros pour plus de 1000 acheteurs américains référencés.

En ce qui concerne les pratiques de relances, celles-ci peuvent s'avérer difficiles en fonction de l'activité ou de la taille de l'entreprise. Les entreprises américaines ont l'habitude de bloquer l'intégralité de l'encours en cas de désaccord avant d'entamer toute discussion. Notre expérience en matière de recouvrement nous invite à vous conseiller de régler les contentieux à l'amiable car le système judiciaire américain est complexe et très coûteux, notamment en honoraires d'avocat.

Alors que la menace d'une récession et l'incertitude des élections pèsent sur les délais de paiement au 3e trimestre 2024, l'affacturage peut être un parfait allié pour vous alléger des contraintes liées au recouvrement de vos créances tout en bénéficiant d'un apport de trésorerie. Nos équipes dédiées Recouvrement et Relation Client sont à votre disposition pour vous conseiller, faciliter l'entrée en relation, prendre en charge les relances et ainsi vous aider à améliorer vos relations commerciales avec vos clients américains.

LES DONNÉES GÉNÉRALES

PIB nominal:

2

27 360 Mds € 1

1er puissance économique mondiale



Taux de croissance:

2.7%¹



Exportations françaises:

45 Mds € 2

N°4 dans les pays d'export français N°2 des pays grand export



Taux d'inflation:

4,9%³



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Devise: Dollar américain (USD) Langues couramment parlées: Anglais & Espagnol

- (1) La Banque Mondiale, 2023
- (2) Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, 2023
- (3) France diplomatie, 2023

LES SECTEURS PORTEURS*

Aéronautique

Textiles Cuirs

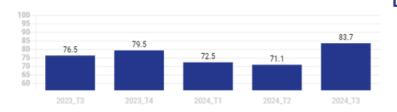
Agriculture & Agroalimentaire

Machines & Equipements

Produits pharmaceutiques/Chimie

Parfums & produits cosmétiques

DÉLAIS DE PAIEMENT





Les comportements de paiement des entreprises américaines se sont assainis depuis la crise du Covid avec des délais plutôt stables sur les deux premiers trimestres 2024.

Cependant, nous observons une relative hausse sur le troisième trimestre 2024 avec un délai de paiement à 83,7 jours. Cette dégradation reflète entre autres les craintes croissantes d'une récession aux États-Unis d'ici la fin de l'année ainsi que l'incertitude liée à l'élection américaine de novembre. Prudence et rigueur donc sur vos actions de relance pour vous faire payer!

Source : Observatoire des délais de paiement internationaux Factofrance Données issues des délais réellement constatés dans nos portefeuilles.

NOS CONSEILS POUR VOUS FAIRE PAYER

LES PRATIQUES DE RELANCE

Compte tenu du décalage horaire, les modes de relances à privilégier sont :

• Côte Est : par téléphone de préférence

• Côte Ouest : par email

Le comportement de paiement d'une entreprise cliente peut s'avérer difficile selon sa taille ou son secteur d'activité. Il est nécessaire d'avoir le bon interlocuteur. Pour les grandes entreprises qui ont mis en place des portails fournisseurs, récupérer les codes d'accès aux portails est essentiel. À défaut, la relance pourra s'avérer difficile.

moyens as paisment

Les virements SWIFT ainsi que les chèques sont particulièrement adaptés lorsque les parties se font confiance. Deux autres systèmes de virements interbancaires sont utilisés :

- le Clearing House Interbank Payments System (CHIPS) exploité par les établissements financiers privés,
- le Fedwire Funds Service System de la Réserve Fédérale.

Les **chèques** sont encore largement utilisés aux USA mais sont à éviter car ils offrent des garanties relativement limitées.

CONSEILS À L'EXPORTATEUR

Afin de faciliter vos démarches, nous vous conseillons de :

- Vérifier la règlementation applicable à vos produits dans les États où vous exportez car la norme CE n'est pas reconnue par défaut
- Vous référer au système douanier harmonisé
 HTS (HarmonizedTariff Schedule) pour les droits
 de douane. Toute marchandise qui entre sur le
 territoire américain doit justifier son origine par le
 biais d'un marquage, et d'un code d'identification
 client (MID), nécessaires lors de la déclaration en
 douane. En cas de doute, consulter le « Preimportation » classification ruling ou le « Market
 Data Base » sur la classification définitive du
 produit.
- Recourir à un commissionnaire en douane agréé (US Licensed Customs Broker) peut faciliter et sécuriser vos démarches de dédouanement à l'arrivée car les Incoterms utilisés sont souvent ceux à l'arrivée (ex DDP).

Selon la législation de chaque Etat, votre client peut avoir besoin que vous remplissiez un formulaire VendorTaxForm pour justifier du paiement à un tiers (société d'affacturage).

À noter :

Absence de formalité douanière si la valeur de la marchandise est inférieure ou égale à 800 USD (valeur incluant la valeur de la marchandise avec les frais d'envoi ainsi que ceux d'assurance)

INCOTERMS RECOMMANDÉS

Les incoterms utilisés sont souvent ceux à l'arrivée (DDP)





RETROUVEZ TOUS LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT PAYS PAR PAYS SUR LE BAROMÈTRE FACTOFRANCE



